

LA CULTURE DU COTON EN PROVENCE SOUS LE 1^{er} EMPIRE

Jean Tulard écrit : « Après Tilsit, Napoléon n'avait plus à combattre que l'Angleterre. Vainqueur sur le continent, il ne pouvait espérer l'emporter sur la mer ; le désastre de Trafalgar et la trop lente reconstitution de la flotte française l'empêchaient d'atteindre directement les Îles britanniques. Aussi envisagea-t-il une nouvelle forme de lutte : la guerre économique »¹.

Une des conséquences du Blocus continental fut la tentative d'acclimater la culture du coton en France, afin de pouvoir se passer des cotons anglais venus d'Égypte et, depuis la prise de cette île par la Grande-Bretagne en 1800, de Malte. Cette tentative n'était pas une nouveauté puisque certains auteurs parlaient d'une culture du coton en Provence au XVI^e siècle. En 1790, on en avait fait l'essai dans les environs d'Arles, mais ce fut surtout au début du XIX^e siècle que cette tentative fut remarquable, plus par son ampleur que par celle de ses résultats. En effet, Jean Tulard fait remarquer qu'elle fut la plus malheureuse de toutes celles qui furent alors entreprises pour acclimater des cultures étrangères et que les établissements fondés dans le Midi provençal et les Pyrénées orientales ne donnèrent guère de succès².

L'ESSAI DE CULTURE DU COTON EN FRANCE

L'origine de cet essai remontait à la fin de 1806, lorsque Napoléon témoigna le désir de voir établir en France la culture du coton. Champagny³, ministre de l'Intérieur, envoya alors à tous les préfets une circulaire les informant de l'intention impériale d'introduire et d'encourager cette culture dans leur département.

Elle suscita deux réactions.

1. Jean TULARD, *Napoléon*, Paris, 1992, p. 206.

2. *Ibid.*, p. 263.

3. Jean-Baptiste Nompère de Champagny (1756-1834) fut ministre de l'Intérieur du 4 novembre 1804 au 8 août 1807.

La première réaction, pleine de bon sens, fut de montrer le caractère aventureux d'une telle culture. Ainsi, Henri Fonfrède⁴ réagit rapidement et écrivit au ministre que le climat français ne lui semblait pas permettre une culture étendue de cette plante et qu'il lui paraissait plus convenable de la restreindre aux seuls départements méridionaux. Toutefois, le propriétaire d'une filature de coton qu'il était, estimait que plutôt que de se lancer dans cette aventure, il vaudrait mieux que les cotons entrant par terre fussent exonérés des droits d'entrée⁵.

Mais les fonctionnaires impériaux n'étaient pas hommes à s'opposer à Napoléon avec des raisonnements. Les essais eurent donc lieu.

Dès 1807, on entreprit de tirer des graines d'Espagne et on en fit demander au botaniste François-André Michaux⁶, alors aux États-Unis où la culture du coton avait pris depuis quelques années une très grande extension⁷. Malheureusement, les graines d'Amérique⁸ furent prises en route par les Anglais et celles d'Espagne arrivèrent trop tard pour qu'il fût possible d'en tirer un parti avantageux. On en fit venir d'autres contrées, de Cayenne, de la Guadeloupe, et même de Malte grâce à Regnaud de Saint-Jean d'Angély⁹.

En 1808, parut l'*Instruction sur la culture du coton en France, 2^e édition, augmentée et résultats des premières tentatives faites en 1807, publiées par ordre de S. Exc. Le Ministre de l'Intérieur. Rédigés par M. Tessier¹⁰, de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, etc.*¹¹

4. AN, F10/416. Henri Fonfrède (1788-1841), frère de Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède qui fut président de la Convention et périt avec les Girondins, en octobre 1793. Henri fut d'abord avocat, mais sa santé le conduisit à revenir dans sa ville natale de Bordeaux où il entra dans une maison de commerce, avant d'en fonder une avec son oncle, Armand Ducos, frère du Girondin, la maison Fonfrède et A. Ducos. Après l'Empire, il fonda un journal, *La Tribune*, et s'adonna à la politique à partir de 1820.

5. Sa lettre porte la mention « transmise au bureau du commerce ».

6. François-André Michaux (1770-1855), fils du botaniste André Michaux (1746-1802) qu'il accompagna aux États-Unis pour créer, aux environs de New York, une vaste pépinière destinée à introduire en France les espèces croissant en Amérique. Il rentra en France en 1803, mais continua à être chargé par le gouvernement français de diverses explorations botaniques en Amérique et fut élu, en 1816, correspondant de l'Académie des Sciences (économie rurale).

7. AN, F10/420, lettre de Fauchat, chef de la 2^e division au ministre, Paris, 2 octobre 1810.

8. Certaines parvinrent cependant, puisque le 16 avril 1807, Elzéar de Pontevès-Gien, ancien lieutenant de vaisseau, et son frère Timoléon, habitant 18 rue de l'Oratoire, écrivaient à Champagny, ministre de l'Intérieur, pour lui faire part de la réussite de leurs essais de culture dans la presqu'île de Gien, à partir de graines de Géorgie (États-Unis).

9. Lorsque Bonaparte s'empara de Malte en juin 1798 et qu'il partit ensuite pour l'Égypte, il y laissa Regnaud de Saint-Jean d'Angély en tant que Commissaire du Directoire exécutif. Ce dernier s'y fit détester et ne fut pas pour rien dans le soulèvement de l'île contre les Français dès septembre 1798 et leur siège dans la Valette jusqu'en décembre 1800, date à laquelle la garnison se rendit aux Anglais. Il est donc assez étonnant de voir que Regnaud y avait conservé des liens.

10. Alexandre Henri Tessier (1741-1837). D'abord destiné à l'état ecclésiastique, il y renonça pour s'adonner à l'étude des sciences naturelles. Membre de la Société royale de médecine en 1776, puis de l'Académie des Sciences en 1783, il fit des expériences sur la culture des prairies artificielles, sur celle de divers froments et s'occupa de l'accroissement du troupeau de mérinos offerts par Charles IV à Louis XVI en 1786 et installé à Rambouillet. Appelé au Bureau d'agriculture par la Convention, il fut nommé inspecteur général des bergeries nationales et membre de l'Institut à sa création.

11. À Paris, M^{me} Huzard, 7 rue de l'Éperon, 1808.

En fait, l'intérêt pour cette culture fut extrêmement décevant comme l'indique le tableau ci-après, tiré des statistiques transmises au ministre¹².

Résultats de la culture du coton en 1808

Département	Poids de graines	Nombre de planteurs	Terrain	Demande pour 1809
Aude	4 kg	21	1569 m ²	4 kg
Alpes-Maritimes	2	?	40 ares	20 à 30
Basses-Alpes	25	4	essais	4
Hautes-Alpes	0,5		10	5
Ariège	2		essais	?
Bouches-du-Rhône	28	surt^t V¹³	350 a	60
Doire	7	20		50
Drôme	8		200 m ²	25
Gard	8	50	420 a	40
Haute-Garonne	71		0,5 ha	50
Gênes	6	22	150 m ²	6
Gers	4		3 a	40
Golo	10	224		45
Hérault	9			30
Liamone	6	10	2,76 ha	50
Lot-et-Garonne	10	30		40
Montenotte	6	21	150 a	40
Hautes-Pyrénées	4			18
Basses-Pyrénées				20
Jura	0,250			2
Pô	25			
Gironde	1			4
Pyrénées-Orientales	15	22		
Var	6	50		60
Vaucluse	8	50		

12. AN, F10/420.

13. *Surtout Vassalli.*

LA LIMITATION AUX DÉPARTEMENTS DU MIDI

Face à ce qui était un échec, une deuxième réaction se produisit. Singulièrement elle vint autant des particuliers que des agronomes ou des fonctionnaires impériaux.

Les botanistes¹⁴, tout d'abord, insistèrent sur deux aspects: d'une part, la localisation des expériences dans les départements les plus chauds et, d'autre part, le choix des graines et celui du type de cotonnier à cultiver. Aussi, le 2 octobre 1810, le chef de la 2^e division, Fauchat, écrivait au ministre de l'Intérieur¹⁵ qu'il ne fallait rien espérer retirer des graines de l'outremer¹⁶. Le plus sage était, selon lui, de se contenter des graines en provenance d'Espagne ou de Naples, d'autant que le coton dit de Naples ou de Gallipoli, coton herbacé, convenait bien mieux au climat français que le cotonnier arbustif¹⁷. Il en prenait pour exemple le fait que les seuls succès obtenus dans plusieurs départements l'avaient été à partir des graines envoyées par la manufacture Richard-Lenoir¹⁸ depuis Naples où ce patron retirait de grands avantages de cette culture. Comme le dit Lenoir avait eu la courtoisie de fournir gratuitement plusieurs quintaux de graines, Fauchat estimait qu'il fallait donc s'adresser à lui et les lui acheter pour en obtenir davantage. Il indiquait aussi un certain Savona, auquel on pouvait écrire autant pour connaître la quantité de graines d'Ibiza¹⁹ qui étaient encore disponibles à

14. Le principal d'entre eux, et qui avait tenté de donner une classification de l'espèce des cotonniers, était Augustin-Pyrame de Candolle (1778-1841) qui avait été chargé, en 1806, de parcourir tout l'Empire pour y observer l'état de l'agriculture.

15. Emmanuel Cretet (1747-1809) qui fut ministre de l'Intérieur du 8 août 1807 à sa mort, en juin 1809.

16. AN, F10/420.

17. À cette époque, on soutenait qu'il n'y avait que trois ou quatre espèces primitives de cotonniers, les autres (qui séparaient les botanistes) n'étant que des variétés des premières. On reconnaissait donc le cotonnier herbacé (*gossypium herbaceum*), plante annuelle répandue en Égypte et dans le monde arabe, le cotonnier arborescent (*gossypium arborescens* ou *arboireum*), plante vivace de l'Asie du Sud et introduite aux Canaries et en Amérique, et le cotonnier de l'Inde (*gossypium indicum*), plante vivace ligneuse et l'espèce la plus importante de l'Inde.

18. François Richard (1765-1839), spéculateur et manufacturier, s'associa avec Lenoir-Dufresne et fonda la firme Richard-Lenoir, située rue de Charonne, à Paris, pour fabriquer des basins anglais (Voir Jean Tulard, *op. cit.*, p. 267). Ils eurent jusqu'à 20 000 ouvriers et une fortune évaluée à 8 millions. À la mort de son associé, en 1806, Richard se lança de surcroît dans la culture du coton. Il en fit semer dans le royaume de Naples et dès 1808, il en importait 50 milliers. Mais dès lors que Napoléon décida d'introduire cette culture en France, la production napolitaine de Richard fut lourdement taxée en douane, ce qui entraîna le début des difficultés de ce manufacturier qui avait été pourtant nommé, en 1810, membre du Conseil des manufactures et chevalier de la Légion d'Honneur. Ruiné, il vécut d'une pension que lui fit son gendre, Lefèvre-Desnouettes, frère du général.

Le 1^{er} décembre 1808, Richard Lenoir du Fresne avait écrit au ministre (F10/420) pour l'assurer qu'il était prêt à lui fournir de la graine de coton des terres qu'il cultivait dans le royaume de Naples.

19. AN, F10/420. Delaroche, du bureau de la statistique, docteur en médecine, membre adjoint de la commission chargée de poursuivre en Espagne la mesure de la méridienne, écrivait d'Ibiza, au ministre de l'Intérieur, le 25 décembre 1807, qu'ayant reçu de lui commission

Perpignan que pour savoir s'il avait conservé des relations avec Audibert de Barcelone, car ce particulier, pour autant qu'il eût continué ses relations commerciales, pourrait être d'un grand secours pour la fourniture de graines que le ministre souhaitait se procurer.

Le ministre parut convaincu et annota la lettre en ce sens : « Approuvé. Écrire de plus à quelques consuls dans le Levant. On dit qu'il y a du coton de Thessalie acclimaté à une température assez froide. S'en assurer par cette correspondance et demander des graines. Chercher des moyens d'en tirer aussi de Malte. M. Regnaud ne nous avait-il pas aidé²⁰ en cela ? ».

Cette réaction ministérielle correspondait à celle de plusieurs particuliers qui, depuis plusieurs années, écrivaient qu'il fallait confier cette culture à des personnes qui l'avaient déjà pratiquée et qui sauraient mieux que les autres acclimater le coton en France. Or, quels étaient alors en France ceux qui avaient une pratique de l'agriculture cotonnière ?

Il y avait quelques Anglais en relations avec les États-Unis, tel ce Geo Hards qui avait souhaité s'installer définitivement en France, mais qui fut considéré comme un otage lors de la réouverture des hostilités avec l'Angleterre. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, toujours prêt à faire des affaires²¹, s'était intéressé à lui et avait écrit à Berthier, alors ministre de la Guerre²², pour que Hards fût rayé de la liste des prisonniers de guerre, attendu qu'il s'occupait à la formation d'une filature pour Lolliot & Gautier à Douai. Geo Hards avait ainsi écrit à Champagny : « Par votre circulaire à MM. les préfets des départements, je vois votre intention d'introduire et d'encourager la culture du coton. Projet vaste et utile. Je souhaite tous les succès à vos généreux efforts. Permettez-moi de demander s'il ne serait pas

(Suite note 19.)

d'envoyer des graines de coton, il lui en faisait parvenir deux quintaux par Arabelle & Gautier, négociants à Barcelone. Ce coton n'était pas très fin, mais très solide. Il lui joignait quelques renseignements sur la culture qu'il avait obtenus de Don Matteo Val de Miro, juge dans l'île.

Selon lui, ce coton se cultivait dans les terres basses susceptibles d'être irriguées et réussissait mieux dans les terres légères. Il convenait, au préalable de faire quatre ou cinq labours croisés, de fumer la terre, de la diviser en planches environnées de rigoles pour mieux l'irriguer, de faire des sillons, puis des trous dans lesquels on met 7 à 8 graines. On arrosait pour faire lever la graine puis, après la germination, on éclaircissait les touffes. On labourait à nouveau et on buttait les deux plantes restantes, les capsules ne commençant à mûrir qu'en octobre.

20. En effet, Regnaud de Saint-Jean d'Angély avait reçu d'Arrighi de Casanova, préfet de Corse, deux livres métriques de graines de coton de Malte. Thibaudeau, préfet des Bouches-du-Rhône, s'était chargé de l'envoi à Paris. Face aux difficultés rencontrées pour le choix des graines, Regnaud n'hésita pas, le 26 avril 1808, à en faire don au ministre de l'Intérieur qui l'en remercia chaudement (ANP, F 10/416, lettre du 7 mai 1808).

21. Commissaire du Directoire exécutif à Malte, après la prise de l'île en 1798, Regnaud qui savait joindre l'utile et l'agréable, écrivit à Treilhard qu'il avait emporté avec lui quelques fonds, car il comptait y suivre des opérations commerciales (ANP, AF III-73, lettre du 22 fructidor an VI). Sur Regnaud, voir Olivier BLANC, *Regnaud de Saint-Jean d'Angély. L'éminence grise de Napoléon*, Paris, 2002.

22. Berthier fut ministre de la Guerre du 8 octobre 1800 au 9 août 1807.

utile d'amener de l'Amérique et des Îles, plusieurs personnes bien instruites à la culture du coton, aussi bien que leurs outils et toutes les observations faites dans toutes les saisons et dans les climats différents [...] »²³.

L'UTILISATION DES MALTAIS RÉFUGIÉS

Toutefois, les principaux spécialistes de la culture du coton apparurent rapidement être les Maltais.

En juin 1798, faisant route vers l'Égypte, Bonaparte s'était emparé de l'île de Malte, en avait chassé l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem et y avait installé une administration française qui, par la mésentente entre ses principaux membres²⁴ compliquée multiplia immédiatement mésententes et bévues politiques. Si bien qu'en septembre suivant, les Français furent bloqués dans La Valette, assiégés d'abord par les Maltais soulevés, puis par une escadre anglo-portugaise prétendant agir pour le compte du roi de Naples, suzerain de l'île. En décembre 1800, les Français durent se rendre aux Britanniques et, l'un des articles de la reddition stipulait que les Maltais qui avaient joué un rôle quelconque dans l'administration française devaient quitter Malte avec tous les biens qu'ils souhaitaient emporter. Le gouvernement français entreprit de secourir ceux d'entre eux qui le souhaitaient, mais il mit une condition expresse à cela. Pour bénéficier d'un tel secours, il leur était fait obligation de résider dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var ou de la Corse. Ce furent alors près de 450 Maltais qui s'installèrent dans le Midi de la France²⁵.

Il est sûr que le gouvernement consulaire avait comme arrière-pensée de les utiliser, mais il semble que ce fut d'abord dans la marine de commerce. L'idée de les intéresser aux tentatives de culture de coton ne paraît avoir germé que progressivement et par suite des offres de services faites par les Maltais eux-mêmes.

En effet, les intentions impériales à peine connues, les Maltais des départements méridionaux entreprirent d'écrire aux préfets ou aux ministres pour mettre en avant leur connaissance et leur expérience de la culture d'une plante fort courante à Malte.

Ainsi, dès le 14 pluviôse an X, Calcédoine Fenech, juriconsulte avait écrit au ministre de l'Intérieur, pour l'informer qu'il s'était essayé à la culture du nankin près de Toulon et pour lui demander de le faire travailler pour le

23. AN, F10/420, Douai, 30 avril 1807.

24. Michel Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Commissaire du Directoire exécutif, Jean de Bosredon de Ransijat (1741-1812), président de la Commission de Gouvernement et le général Belgrand de Vaubois, commandant la garnison française.

25. Voir Alain BLONDY, *L'Ordre de Malte au XVIII^e siècle. Des dernières splendeurs à la ruine*, Paris, 2002, p. 445-449 et 498-506.

Gouvernement ou pour le sien propre. Il avait chargé un ancien commandeur de l'Ordre, Damas d'Anlezy²⁶, de l'introduire auprès du ministre qui avait écrit à ce dernier, le 27 pluviôse an X : « Je prends la liberté de vous faire passer ci-joint un petit mémoire qui m'a été adressé de Toulon par un Maltais que j'ai beaucoup connu dans cette île et qui avait du talent et des moyens qui peut-être pourraient être utiles [...] ». Le 30 germinal, le ministre avait répondu à Damas en conseillant à Fenech de s'adresser à son préfet.

Visiblement mécontent de l'accueil que lui avait réservé le nouveau préfet du Liamone, Arrighi²⁷, Fenech écrivit à nouveau à Chaptal, le 4 thermidor an XI, pour l'informer qu'il avait semé des graines de coton dans le jardin des ci-devant Capucins d'Ajaccio mais qu'il avait en vain sollicité un local et des moyens pour continuer cet essai²⁸. Aussi, le ministre de l'Intérieur écrivait-il, le 9 messidor an XI, au préfet du Golo²⁹ : « (...) Je pense que les Maltais qui ont été envoyés dans l'île de Corse peuvent être d'un grand secours pour accroître cette nouvelle forme de prospérité commerciale et agricole »³⁰. L'affaire fut suivie à Bastia, mais c'était sans compter sur l'âpreté du Maltais qui voulait être le seul à cultiver du coton. Le 29 germinal an XIII, le préfet du Golo écrivit au ministre de l'Intérieur pour l'informer de l'impossibilité de réaliser une culture pour laquelle il persistait cependant de conseiller l'emploi de Maltais.

Ce fut précisément en l'an XIII, le 5 floréal, qu'un autre Maltais, Joseph Xuereb, ex-greffier du tribunal criminel à Malte, écrivit pour proposer de cultiver du coton dans le Golo et le Liamone et demander qu'on lui en confiât la direction³¹. Le 15 ventôse an XIII, le préfet du Golo écrivait alors au ministre de l'Intérieur qu'il avait lu le mémoire de Joseph Xuereb et concluait, prudent : « [...] Si je ne dois pas classer M. Xuereb dans le nombre des faiseurs de projets dont le but unique est d'avoir une place, quelle que puisse être la réussite de ce qu'ils proposent, je dirai qu'aussitôt que l'Administration aura fait les premières avances, qu'elle aura fourni les graines, le logement et les terres, la dépense annuelle devrait être pour le compte de M. Xuereb. Le projet du Gouvernement étant de distribuer aux réfugiés maltais des terres, M. Xuereb pourra occuper trois ou quatre familles dans le domaine dont il s'agit³². Comme il doit être persuadé des avantages de son entreprise, il trouvera successivement dans le produit de

26. Louis, Alexandre, Victor de Damas d'Anlezy, né en 1738, fut reçu dans la Langue de France en 1757. Il habitait alors 1020 rue de Vaugirard, près de la rue Férou.

27. Hyacinthe Arrighi de Casanova (1748-1819) fut préfet du Liamone du 19 germinal au 10 prairial an XI. Il devint préfet de la Corse, lors de la réunification de ce département, en août 1811, et le resta jusqu'à la fin de l'Empire.

28. AN, F10/416.

29. Antoine, Jean Pietri (1764-1846) fut préfet du Golo de l'an VIII à la réunification de la Corse en août 1811.

30. *Ibid.*

31. *Ibid.*

32. Le domaine d'Arena.

son travail une indemnité proportionnée. S'il faut d'un côté encourager et faire exécuter les projets utiles, il est essentiel aussi de se tenir en garde contre des dépenses journalières qui pourraient à la longue décourager l'Administration »³³.

En 1808, l'affaire se fit moins « locale » et se voulut plus professionnelle. Le 10 mars, un certain Salvador Grech, de Nadur (île de Gozo)³⁴, résidant 18 passage des Panoramas à Paris³⁵, écrivit au ministre de l'Intérieur, pour l'informer que, cotonniers de père en fils depuis 200 ans³⁶, il se proposait de mettre ses talents au service de l'État. Démarche généreuse, mais qui ne cachait nullement la soif des Maltais de réussir dans le commerce. Le 11 avril, il lui faisait parvenir une instruction qu'il avait rédigée pour cette culture³⁷. N'ayant reçu aucune réponse, il revint à la charge le 4 mai³⁸, l'informant qu'il avait pris l'avis de Monge et de Bertholet en qui il mettait « toute [sa] confiance et regardait comme [ses] plus proches, vu que c'est eux qui [l']ont ramené en France ».

De son côté, le 1^{er} avril 1809, le ministre de l'Intérieur transmettait au ministre de la Guerre, pour suite à donner, une lettre³⁹ d'un autre Maltais, Mallia (15 mars 1809), réfugié résidant à Ajaccio, qui voulait bien entreprendre la culture du coton mais qui y mettait comme condition préalable le paiement des arriérés de la pension qui lui avait été accordée à lui et à sa famille⁴⁰.

À ces offres personnelles de service, s'ajouta bientôt une véritable campagne de promotion des Maltais. Le 12 janvier 1808, un autre réfugié Maltais, Paul Savona⁴¹, publiait un opuscule intitulé *Manière de cultiver le coton*. Le ton n'y était plus le même. Ce n'était plus un cotonnier cherchant de l'activité, c'était déjà le discours d'un agronome d'État, soucieux de mettre les moindres talents au service de la cause nationale et impériale: « Une campagne à jamais mémorable vient de se terminer. L'Europe n'a pu voir sans émotion deux grands Princes s'unir enfin pour jurer d'affranchir le continent du despotisme de ces insulaires qui calculant froidement sur la force de nos habitudes, croient que la privation de quelques denrées à la

33. AN, F10/416.

34. AN, F10/420. Il écrit *Nadour, Gause, pays de Malta*.

35. Il n'était pas réfugié dans un des trois départements du Midi. Ceci prouve qu'il était suffisamment riche pour se passer des secours gouvernementaux.

36. Il y avait moins de cent ans que le coton se cultivait en grand à Malte!

37. AN, F10/416.

38. *Ibid.*

39. AN, F10/420. En date du 15 mars 1809. Il s'agit sans doute de Louis, marié à Marie-Thérèse, dont il avait un garçon (Vincente) et une fille (Maria).

40. En effet, les secours attribués aux Maltais ayant servi l'administration française et qui avaient accepté de s'installer dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de la Corse, ne furent versés que de l'an XIII à 1807. Pour ce qui le concernait, Mallia évaluait ces arriérés à 2275 F, mais il faisait néanmoins savoir qu'il se contenterait de 1500 F.

41. De 1808 à 1814, il fut responsable de la culture du coton dans le département des Pyrénées-Orientales.

vérité agréables, peut entrer en compensation avec la perte de l'honneur [...]. Jadis le coton était inconnu dans l'île de Malte; depuis environ quatre-vingts ans, cette plante y est devenue indigène et les terres susceptibles de ce genre de culture on triplé de valeur. Déjà par les soins d'une colonie sortie environ vingt ans de Malte, une partie de la Sicile a vu croître dans son sein une plante pour laquelle elle fut longtemps tributaire des nations lointaines »⁴².

Les accents politiques de cette campagne attirèrent un Maltais, Charles Zammit, qui avait nagé dans les eaux troubles de la Révolution sans que l'on sache encore quelle fut sa part d'action et quelle fut celle de son affabulation. Moins employé qu'il ne s'y attendait, il végéta donc jusqu'en 1808, lorsqu'il saisit l'opportunité des projets cotonniers pour refaire parler de lui.

Résidant alors 5, rue Jean-Jacques Rousseau à Paris, il fit parvenir au ministre, le 22 mars 1808, son *Instruction pratique sur la culture du coton herbacé dans les départements méridionaux de l'Empire français*⁴³. C'était avant tout un panorama de la culture à Malte, agrémenté de mots maltais, sans doute pour donner davantage d'authenticité à ses dires. Il décrivait les différentes phases de la culture du cotonnier vivace qu'il appelle *zabbry*, donnait les plans de différentes machines, l'une étant une batteuse à coton (*cäus*), l'autre une machine à égrener (*raddiena tal halg*) et rappelait un proverbe maltais: *Min jazart byl zmirma jyoiiuy qoton* (celui qui travaille avec des ignorants ne recueille jamais de coton). Enfin, dans un supplément à l'Instruction, il fournissait la liste des insectes prédateurs de cette culture: la courtilière (*limcas*), le ver blanc (*kanesc*), un scarabée (*kanfus*)⁴⁴, le perce-oreille rouge (*nemelzama*), le perce-oreille noir (*nemlijsuet*), chenille velue (*tarentella*), mouche noire (*bazal*), taon (*nazal bagly*), sauterelle (*gratt*), papillon vert à ailes noires venant de la chenille du figuier (*farfella zadar*), fourmi ailée (*nemelbilguijaz*), pou noir ailé (*camelbilguynaz*).

L'homme n'était pas de nature à rester dans l'ombre. Le 6 novembre 1808, il proposa un article sur les tentatives faites pour acclimater le coton en France et il donnait un vibrant satisfecit à un autre Maltais, celui-ci d'envergure, Michel-Antoine Vassalli⁴⁵. Le ministre de l'Intérieur ne fut guère heureux de voir Zammit s'arroger le pouvoir de juger d'opérations qui relevaient de son autorité et renvoya ladite lettre au bureau de l'agriculture qui la réécrivit. Le *Moniteur*⁴⁶ la publia ainsi censurée, rognée d'une grande partie des envolées de Zammit dans lesquelles il annonçait la mise en culture de vastes champs et vantait les efforts méritoires faits... par les ministres impériaux.

42. AN, F10/416.

43. AN, F10/416.

44. *qanfus* ou *hanfus*: en réalité le cafard.

45. Michel'Antonio avait francisé son prénom. Les Maltais d'aujourd'hui lui ont donné une forme maltaise, Mikiel-Anton.

46. AN, F10/416.

MICHEL-ANTOINE VASSALLI (1764-1829), AGENT DU GOUVERNEMENT POUR LA CULTURE DU COTON

Vassali. Le nom était lâché. Celui qui était apparu comme le principal planteur des Bouches-du-Rhône, apparaissait aussi comme le meilleur de ceux qui s'étaient lancés dans l'aventure et le seul, sans doute aussi, qui pût permettre de présenter des résultats tangibles à l'Empereur. Personnage de plus grande envergure que Zammit, Vassalli n'est pourtant pas une personnalité plus simple.

Mikiel-Anton Vassalli (1764-1829) était né à Malte (à Zebbu?), de Gabriele Vassallo et Catarina Magro. Il étudia l'arabe à Malte, avec l'un des meilleurs arabisants du moment, Giuseppe Calleja, puis, en 1788, il partit à Rome où il fut employé par la *Propaganda fide*, se chargeant des traductions, mais refusant d'entrer dans les ordres. En 1791, il publia la première grammaire du maltais⁴⁷, *Mylsen phænico-punicum sive grammatica melitensis*, suivie en 1796 du premier dictionnaire imprimé, *Ktyb yl Klym mâlti'mfysser byl-latin u byt-talyân*.

Rentré alors à Malte, il se lia avec tous ceux, membres de l'Ordre ou Maltais, qui étaient sensibles aux discours tenus sur les rives de la Seine. Le grand maître, Emmanuel de Rohan-Pouldu vivait les derniers moments d'une existence velléitaire⁴⁸ et son pouvoir, dont les carences furent longtemps masquées par la vaine agitation de quelques favoris, était plus que jamais contesté. Rohan avait réussi, tant bien que mal, à éviter que l'Ordre choisît le camp de la Révolution ou de la Contre-révolution, mais nul n'ignorait que le candidat le mieux placé pour lui succéder, le bailli de Hompesch, sujet allemand, était soutenu par les plus contre-révolutionnaires. Pour éviter cette dérive, un membre éminent de l'Ordre, son véritable ministre des Finances, le commandeur de Bosredon de Ransijat tenta un coup de force auquel Vassalli participa, mais qui fut éventé. La Commission criminelle fut présidée par Hompesch qui eut la sagesse de ne pas ajouter aux malheurs de l'Ordre le spectacle d'une division entre ses membres. Un des conjurés de la base ayant dénoncé Vassalli, ce fut lui qui fut condamné, le 12 juin 1797, comme chef du complot, à la prison à vie. Au passage, Vassalli acquit dans cette affaire une dimension historique puisqu'il est, aujourd'hui, un héros national à Malte.

Un an plus tard, en juin 1798, les Français, en route pour l'Égypte, s'emparaient de Malte et en chassaient l'Ordre. Bonaparte nomma Ransijat président de la Commission de Gouvernement, mais Vassalli ne se vit confier

47. Le maltais est une langue syncrétique dite arabo-sicilienne: la grammaire et la majorité des mots de vocabulaire désignant des objets concrets sont sémitiques; en revanche, le vocabulaire plus conceptuel est d'origine latine mais prend des formes arabisées, tant pour les conjugaisons des verbes que pour les pluriels (duel et pluriel) des noms.

48. Il mourut le 13 juillet 1797.

que le rôle très subalterne de secrétaire pour la langue arabe. Pourtant ce fut assez pour que les Anglais, vainqueurs des Français en décembre 1800, exigeassent son départ de l'île.

Or si l'on veut bien décanter les discours « nationalistes » qui ont été tenus de part et d'autre, par les Maltais, par les Français, par les Anglais et même par l'Église de Malte, on se rend assez vite compte que les motivations les plus nobles qui ont été avancées n'ont jamais été qu'un habillage de sordides intérêts économiques au milieu desquels le commerce du coton était le plus important.

Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que les Maltais les plus sensibles à un rabibochage avec la France eussent été des commerçants et, principalement des cotonniers. Aussi bien, lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île avec l'idée de s'y faire notamment commerçants en coton, ces producteurs maltais qui avaient persisté à travailler avec les Français durent quitter l'île et ce furent eux que l'on retrouva faisant les premières offres de service au gouvernement impérial.

Vassalli, auquel s'intéressait quelque peu Regnaud de Saint-Jean d'Angély, n'était pas de ceux-là et pourtant, il fut, le moment venu, le plus efficace.

1808 : L'EXPÉRIENCE DE MARSEILLE (LA FLORIDE)

Le 29 février 1808, le ministre ayant manifesté l'intention de faire cultiver des graines de coton arrivées d'Espagne principalement dans deux établissements appartenant au gouvernement et affectés à des bergeries de mérinos, le chef du Bureau de l'agriculture propose à Vassalli les terres dépendant de la bergerie d'Arles. Deux mille sept cents francs furent mis à la disposition du préfet des Bouches-du-Rhône (1 200 F pour Vassalli ; 1 500 F pour frais de culture)⁴⁹.

Vassalli se rendit sur place le 19 mars et, le 15 avril, il faisait rapport de sa visite au ministre⁵⁰. Il avait trouvé un sol blanchâtre et froid, aucunement abrité, avec trop de zones salines et il estimait que ces conditions s'opposaient à la réussite de cette culture⁵¹. Toutefois, avec l'accord du préfet⁵², il avait trouvé des terrains⁵³ plus favorables, au Nord de Marseille, dans la zone dite La Floride⁵⁴, appartenant au S^r Bourillion et les avait fait

49. AN, F10/417-419.

50. *Ibid.*

51. Par ailleurs, la bergerie d'Arles étant déjà trop peu étendue pour le troupeau et donc l'occupation de 12 ha pour la culture du coton portait un préjudice certain à l'élevage.

52. AN, F10/417-419. Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au ministre de l'Intérieur, Marseille, le 5 mai 1808.

53. D'une superficie d'une quarterée et demie, soient 30 a 76 ca, loués à l'année à raison de 150 F la quarterée.

54. Bastide du quartier du Canet qui avait précédemment appartenu au chancelier du Vair. Il existe encore, dans le 14^e arrondissement de Marseille, une traverse de la Floride, plus proche de Saint-Joseph que du Canet.

immédiatement préparer pour les ensemercer. Procédant avec empirisme, il annonçait qu'il avait semé des graines de diverses espèces⁵⁵, qu'il avait aussi essayé le coton arbustif, même s'il le savait très difficile à réussir sous nos climats et il avait laissé une portion de terrain pour le coton d'Espagne, si les graines attendues arrivaient à temps.

Toutefois, cette première campagne de semence ne s'était pas effectuée dans des conditions optimales. Il en narra le menu au ministre par une lettre du 8 juin 1808. Après avoir préparé la terre, du 17 au 19 avril, il avait commencé le coton des îles le 23, mais le dimanche 23, il dut faire face à un mouvement des ouvriers agricoles qui refusèrent de travailler, si bien qu'il dut semer tout seul. Le 25, le vent l'empêcha de continuer. Ayant repris sa tâche le 26, il dut s'arrêter de nouveau les 27 et 28 en raison de gelées blanches intempestives. Enfin, le 1^{er} mai, les graines de nankin foncé commencèrent à germer, suivies le 3 par celles du coton de Siam et de Malte. Le 4 mai, il sema les graines enfin arrivées d'Espagne qui germèrent le 15 mai. Las, les feuilles déjà apparues furent alors attaquées par la rouille. Il fit alors sarcler et éclaircir et le mal fut jugulé.

On le voit donc, cette expérience de culture était placée sous haute surveillance administrative et Vassalli en faisait rapport avec autant d'exactitude que s'il s'agissait d'une opération politique ou policière de la plus haute importance. Les essais de Vassalli en Provence étaient donc classés parmi les priorités du gouvernement impérial.

C'est pourquoi, le 18 juillet 1808, il écrivit à nouveau au ministre pour l'informer que les 3, 5 et 6 juillet, la grêle et le froid étaient venus retarder la première récolte. Les intempéries eurent raison de l'expérience et, le 5 août, Vassalli écrivait à Paris pour informer les autorités qu'il avait fait une tournée dans plusieurs communes du département afin de trouver des terrains plus propres à un grand établissement pour les cotonniers.

1808/1811 : L'EXPÉRIENCE DE SALON (GRÈS DE BRENAS)

Il arrêta son choix sur un terrain de Salon⁵⁶ « qui, par sa position, par la qualité de ses terrains, par l'abondance des eaux que donne pérennément la

55. Du nankin (ou chamois) de Siam qu'il disait se cultiver parfaitement et avec beaucoup de succès à Malte; du nankin pâle, très soyeux et très fin, qu'à Malte on appelait bâtard; du coton de Siam à graines vertes, très blanc et très fin; du coton maltais, blanc et très fort dont le duvet était très adhérent à la graine ainsi que du coton cultivé à Ibiza et donné par le préfet.

56. Il s'agissait de deux propriétés rurales au quartier de Grès de Bernas ou Basse Viougue que Vassalli louait, depuis le 2 décembre 1808, à Antoine Boy, directeur de la poste aux lettres et à Jean-Baptiste Imbert, propriétaire. Ces deux propriétés s'ouvraient au nord sur l'ancien chemin de Pélissanne. Celle de Boy faisait 37a 64 ca ou 4 émines². Celle d'Imbert faisait 65a 36 ca ou 8 émines². À elles deux, elles faisaient 13 émines ou 1 ha 3 ca (rapport de Jean Joseph Bernus, géomètre à Salon).

Durance, par le prix médiocre des terres (qui sont très chères ici à Marseille) et par d'autres commodités et avantages locaux » lui a paru le plus adapté à la culture du coton. Et il ajoutait : « Dans ce terroir, il y a des terres souples, substantielles, exposées, de différentes couleurs et de différents fonds : ainsi on y pourra espérer toutes les années des bonnes récoltes, ou au moins s'assurer d'une récolte moyenne en établissant la culture sur différents points. Outre cela, comme Salon se trouve au milieu du département, ainsi plus à portée de faire parvenir la connaissance de l'exploitation du cotonnier aux autres communes, comme Votre Excellence le désire et me l'a recommandé déjà [...]. Mais je désire que Votre Excellence aura la complaisance de me considérer dans cette première exploitation, non comme un agent responsable de toutes ses opérations, ou comme on considère un fermier dépendant, mais comme un maître absolu de ses biens, dont l'intérêt des résultats et des bonnes réussites pressent plus à lui qu'aux autres. Je m'explique plus clairement : je voudrais avoir les mains libres pour pouvoir ordonner et pour faire faire les opérations à mon idée et *ad libitum*, quand il me paraît, et même quelquefois des différentes opérations sur le même point, sans qu'aucun administrateur puisse me reprocher en cas de mauvais succès sur ce point-là : je travaillerais alors comme si je travaillasse⁵⁷ pour moi-même et pour mon compte ; je prendrai toutes les mesures et les précautions possibles et j'agirai tout en mon entier. [...] La variété des terres, des expositions, les fonds et des qualités relatives demandent une conduite variable de celui qui guide l'exploitation [...] ».

On le voit, Vassalli se voulait désormais entrepreneur pour l'État, seul maître de l'expérience. Il savait qu'il risquait gros, mais il savait aussi qu'il pourrait gagner beaucoup, et pas seulement financièrement, si l'affaire réussissait.

À Paris, si l'on accepta de le nommer Agent du Gouvernement pour la culture du coton dans les départements du Midi, l'enthousiasme fut moindre et une *Note pour le ministre de l'Intérieur sur un projet de culture en grand du coton dans le département des Bouches-du-Rhône*, datée du 9 septembre 1808⁵⁸, estimait qu'une dépense de 90 000 F pour la première année, puis de 369 702 F pour les six années suivantes, formait une spéculation exagérée qui ne pouvait convenir.

On resta donc à l'état d'expériences multiples, les fonctionnaires préfectoraux, le préfet en tête, n'étant pas les derniers à donner l'exemple. Le 7 janvier 1809, Thibaudeau⁵⁹, préfet des Bouches-du-Rhône, envoyait au

57. On notera l'italianisme.

58. AN, F10/417-419.

59. Antoine, Claire Thibaudeau (1765-1854), Conseiller d'État, fut préfet des Bouches-du-Rhône de l'an VIII à 1814.

ministre de l'Intérieur un état nominatif des personnes qui s'étaient livrées à la culture du coton dans son département.

Nom	Étendue	Quantité semée	Date	Produit
Thibaudeau, préfet	100 m ²	400 graines	1808	
Paris, ss-préfet Tarascon	3a 64 ca	150 g	8 avril	1,1 kg
Dauphin, maire Salon				
Gouffé, dir ^r . Jardin bot.	224 m ²	1 000 graines	2 mai	
Vassalli	8,25 a	4,5 kg	22 avril	38 kg
Bache d'Arbaud Jouques	16 m ²	2 000 graines	29 avril	0,5 kg
M ^{me} Amphoux Belleval	1 a 50 ca	800 g	fin mars	
Lyle Saint-Martin	160 m ²	1 400 graines	6-7 mai	
Thomasson	2398 m ²	744 graines	30 avril	
Pascal	108 m ²	100 g	6-7 mai	
Guey, Hippolyte	50 m ²	1 000 graines	29 avril	
Sinety	24 m ²	100 graines	29 avril	100 gousses
Vasse	3 perches	1 200 graines	10-15 mai	
Quenin	1 a	100 g	5 mai	
Audibert	4 a 25 ca	1 500 graines	fin avril	
Giraud de Cuers				
Rancurel, cons ^r de préf.				
Mongendre, <i>id.</i>	176 ca	392 graines	10 mai	
Besson				
Augier				
Rassis	2 a 75 a	1 000 graines	21 avril	
Datty	75 m ²	600 graines	24 avril	
La Com ^o d'Académie	400 m ²	1 760 graines	29 avril	

Les résultats de Vassalli apparaissaient comme de véritables performances, face à la médiocrité, voire à l'inanité des autres récoltes.

Le 20 février 1809, il envoyait au ministre un état détaillé de ses résultats de 1808 :

Espèces	Quantité semée	Superficie	Poids	Qualité récoltée
graine lisse	3 kg	17a 76 ca	0,361 kg	excellente qualité
nankin de Siam	1,5 kg	7a 208	9 kg	fin et soyeux
nankin foncé	50 g	46 ca	0,340	fort et coloré
nankin pâle	20 g	25 ca	0,195	fin et blanchâtre
blanc de Siam	35 g	31,5 ca	0,330	très blanc et soyeux
de Syrie ou d'Acre	2 g	1,8 ca	0,025	très fort et très blanc
kircagas	2 g		0,010	<i>id.</i>
Malte blanc ⁶⁰	1 kg		0,009	fort et blanc
en arbre du Brésil	14 g	20 ca		

Circonspect, le ministre demanda son avis au Bureau consultatif des Arts et Métiers. Le 17 février 1809, ce dernier le formulait avec on ne peut plus de prudence : « Les cotons français peuvent, en quelque sorte soutenir la comparaison avec les cotons de même nature qu'on trouve dans le commerce. Il n'est pas inutile de s'assurer, par des essais répétés et suivis avec soin, de la possibilité d'établir, avec succès la culture du coton dans les départements méridionaux de la France ».

Le feu vert était ainsi donné pour que l'expérience fût reproduite l'année suivante et le préfet ne perdit guère de temps puisque, le 14 mars, il envoyait à la Deuxième division du ministère de l'intérieur, Bureau de l'agriculture, un état à la fois actuel et prévisionnel de la dépense.

	Dépense de 1808	Dépense de 1809
Frais de transport de 4 tonneaux de graines depuis Perpignan	159,95	
Achat de graines dans le département	271,00	
Frais de culture	541,95	1 000
Achat d'instruments aratoires	80,50	
Claies et moulins à égrener le coton	32,70	
Location du terrain	225,00	150
Indemnité à Vassalli	1 200,00	1 200
Frais de tournée dans le département	83,00	100
Païement du régisseur de la bergerie		1 200
Prix des arrosages		50
Dépenses imprévues		200
Avance faite à Vassalli	300,00	
Total	2 920,10	3 900

60. Ou Barbaresque.

La campagne de 1809 s'ouvrait donc sous des auspices nouveaux. Face à une rigueur politique toute acquise à ce qui devint le fondement de la méthode expérimentale, Vassalli, véritable maître d'œuvre, devait confirmer ses premiers résultats, non seulement en les reproduisant, mais encore en les améliorant.

Tout d'abord, il réussit à rester bien en deçà de l'engagement prévisionnel de dépense, comme le montre le rapport fait par le préfet Thibaudeau au ministre, le 22 juin 1809.

Sommes dépensées par Vassalli pour l'exploitation de la campagne de MM. Boy et Imbert, au quartier de Grès de Brenas, terroir de Salon

préparation générale	761,50 F
opérations annuelles et entretien	425,50 F
dépenses extraordinaires	289,65 F
total	1 476,65 F
avances faites, à déduire	1 254,90 F
reste dû	221,75 F

Ensuite, il comprit qu'il n'était pas seulement un entrepreneur, mais qu'il avait aussi à se faire instructeur afin de vulgariser, parmi les particuliers, une culture à qui l'expérimentation gouvernementale qu'il dirigeait devait servir d'exemple. Ainsi, le 30 juin 1809, il écrivait au ministre: « J'ai écrit à la hâte l'instruction ci-jointe, sans attendre de finir mon ouvrage *Le Cours entier de la culture du cotonnier*, par deux motifs. 1° afin que les propriétaires ou agriculteurs seront à temps pour se pourvoir des graines de bonnes espèces que j'ai indiquées pour l'ensemencement de l'an prochain. 2° pour faire comprendre à plusieurs personnes que si leur graine n'a pas levé cette année c'est que les froids ont tardé beaucoup jusqu'aux premiers jours de mai ».

Ensuite, il entreprit de se doter d'outils qu'il souhaitait à la hauteur de ses espérances. Le 31 juillet 1809, il écrivait de Salon au ministre d'abord pour lui réclamer qu'on lui versât les 1 200 F de traitement promis, ensuite pour lui demander qu'on lui fournît une machine à égrener à rouleaux d'acier, comme à Malte (où elle coûtait 10 louis et égrenait 90 à 100 rotoli par jour, soient 78 kg), tandis que le petit moulin à manivelle qu'il possédait, avec des cylindres en bois dur, n'égrenait qu'1,5 kg par jour, ces cylindres ne convenant pas pour les espèces à feuilles échancrées, comme le Chypre, le kircagas⁶¹, l'Acre, le Barbaresque, qui sont celles qui réussissaient le mieux.

61. Le 24 août 1809, Vassalli avait écrit au ministre pour l'informer que le coton blanc à noix rouge, dit kircagas, lui semblait le mieux adapté pour le Midi de la France.

En effet, les graines de ces espèces étant très adhérentes au coton, elles s'égrenaient donc difficilement avec ces cylindres de bois.

Or, en dépit de toute sa bonne volonté, les résultats de l'année 1809 furent décevants⁶²:

coton à soie	50 g
coton à filosselle	18 g
coton blanc à noix rouge	
dit kircagas	17 g
coton d'Acre	17 g
coton de Malte	20 g
coton foncé	90 g
coton nankin à filosselle 7	
coton Siam blanc	
1 ^e qualité	2,480 kg
<i>id.</i> , 2 ^e qualité	1,2 kg
coton Siam nankin	1,40 kg
total	4, 939 kg

Vassalli, selon une formule éprouvée par le monde agricole depuis sans doute le néolithique, accusa les aléas climatiques et il envoya au ministre un *Journal météorologique pour les mois de mai à novembre 1809*: en juin, les plantes subirent une attaque de pucerons. Le 26 juillet, de grandes pluies causèrent des inondations. En août, de petites limaces firent leur apparition, suivie par celle la rouille⁶³. Toutes les espèces en sortirent très endommagées, lorsque, par suite de chaleur insuffisante, les capsules avortèrent. En septembre, la pluie et le froid parachevèrent la catastrophe: les capsules restantes se desséchèrent et les feuilles furent brûlées par le froid.

Prudent, le Maltais entreprit de convaincre le ministre en sollicitant du maire de Salon, Dauphin, d'ajouter son témoignage au sien. Le magistrat provençal écrivit donc au ministre, vantant sans réserve le travail de Vassalli, mais excusant ses piètres résultats « par les variations météorologiques, tellement surprenantes en cette contrée, que de mémoire d'homme on n'en avait pas vu de pareilles, au point que les plantes et les arbres indigènes ont manqué de récolte ».

Le ministre de l'Intérieur se laissa convaincre et demanda aux membres du Bureau consultatif des arts et manufactures d'examiner les cotons produits, « sous le rapport de leur qualité et sous celui de la fabrication ».

62. Lettre de Vassalli au ministre, en date de Marseille, 3 janvier 1810.

63. Attaque des feuilles par un cryptogame, *uredo rubigo vera*, qui se traduit par l'apparition de plaques jaunes.

En courtisan chevronné, le 29 octobre 1809, il écrivait à Montalivet⁶⁴ pour le féliciter pour sa nomination à l'Intérieur: « Pour témoignage de la part que je prends à cet heureux événement qui marque la haute réputation et talent dont Votre Excellence jouit auprès du Grand Souverain, jointes à mes cordiales félicitations, j'adresse les prémices de la cotonnière que j'ai exploitée à Salon pour le Gouvernement ». Il en profitait pour lui demander, dans la mesure où la paix avait été conclue entre l'Autriche et la Turquie, de bien vouloir commissionner le consul de France à Salonique pour qu'il lui procurât quelques quintaux de graine de coton de Serrai, en Macédoine, pays où le coton était très abondant puisque la graine superflue servait d'aliment pour les bêtes à cornes⁶⁵.

Quelques mois plus tard, le 4 février 1810, profitant de la nouveauté du ministre, il se positionnait adroitement comme le chef d'orchestre de la culture du coton dans toute la Provence, en lui envoyant un *Rapport sur la culture du cotonnier entreprise par les particuliers dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône*. Non sans ruse, il semblait donner un satisfecit à la plupart des expériences, mais il en limitait immédiatement la portée en montrant leurs résultats comme sans commune mesure avec sa propre entreprise⁶⁶, d'autant que le 17 février 1810, la préfecture des Bouches-du-Rhône

64. Jean-Pierre Bachasson, comte de Montalivet (1766-1822) fut ministre de l'Intérieur de 1809 à 1814.

65. Il indiquait même au ministre que la voie de Vienne était le meilleur chemin puisque c'était par ce moyen que les négociants de Marseille, en temps de paix, faisaient venir du coton.

66. 1°- Dans le Var: la culture était limitée à quelques ares, mais prometteuse.

À Porquerolles, le commandant de la place avait ensemencé en 1808 quelques plantes et avait obtenu un résultat satisfaisant. En 1809, il avait ensemencé un are, mais les plantes n'ont pas été étêtées à temps et *secundum artem* afin de hâter les plants et accélérer la maturation des capsules.

Dans la même île, il avait trouvé deux autres petites plantations sans soin mais ayant fourni quelques capsules de la grosseur d'un citron et chacune montée à cinq cellules ce qu'il n'avait jamais vu. Cette île lui apparaissait donc comme un lieu favorable car le cotonnier y venait précocement et produisait des capsules primitives et mûres avec abondance, d'autant que le froid y était moins vif. Il ajoutait que s'il avait connu ces lieux avant de s'installer à Salon, il s'y serait établi.

Dans la presqu'île de Giens, il avait trouvé une première plantation appartenant à un paysan qui avait refusé qu'il éclaircît les plantes de leurs branches parasites et des capsules secondaires. Quant aux deux autres plantations appartenant à M. de Pontevès, il les avait trouvées bien soignées, peu touchées par les intempéries qui avaient affecté sa propre plantation et elles ont donné du coton plus précoce et de meilleure qualité.

Il concluait en affirmant que dans les îles d'Hyères, le cotonnier arbustif (Cayenne, Antilles, Espagne, Ibiza) lui semblait mieux convenir, alors qu'il avait échoué à Marseille et à Salon.

À Hyères, il avait trouvé plusieurs plantations, mais aucune n'avait été soignée comme il fallait. Méconnaissance générale de la culture et négligence s'étaient complétées. Les plantations sur les meilleures terres avaient été perdues par l'insouciance, les mauvaises herbes, les feuilles et les branches inutiles, entraînant le pourrissement sur place des capsules.

Il concluait en affirmant qu'aucune plantation n'avait été faite en grand dans ce département, à l'exception de quelques ares plantés à Saint-Tropez par le juge de paix et à Toulon par Autiboul, magistrat de sûreté, et par le capitaine Mary. À La Seyne, la plantation d'un certain Honorati avait eu quelque succès.

2°- Dans les Bouches-du-Rhône, il rappelait les conditions climatiques exécrables de 1809. À Marseille, le dentiste Rizzo avait ensemencé une jolie petite exploitation de 4 ares, mais il avait été trop tôt, ne laissant venir que les boutons trop tardifs qui ne purent parvenir à maturité.

avait envoyé au ministre l'état financier de la cotonnière de Vassalli: avec 3 700 F de recette pour une dépense de 3 468,25 F, l'affaire était bénéficiaire de 231,75 F.

Désormais, sans que son statut eût changé, Vassalli se poussa du col, traitant avec Paris comme un interlocuteur d'importance, ce qu'il n'aurait jamais pu faire avec un ministre qui l'avait nommé et qui l'avait vu débiter. Le 17 février, il écrivait à Montalivet pour regretter l'envoi à Marseille de cent kilos de graines de coton acclimatées en Espagne. Certes, il admirait « les vues bienfaisantes du Gouvernement envers ses peuples », mais s'il en avait été informé, il aurait demandé la suspension d'un envoi de graines d'une espèce qui avait besoin d'étés plus longs que ceux que Marseille pouvait connaître. Et le 26 février, il franchit un pas supplémentaire dans une nouvelle lettre au ministre de l'Intérieur: « Les graines de coton qui étaient arrivées au port de Marseille, par rapport auxquelles j'écrivais à Votre Excellence le 30 janvier dernier, je viens de savoir qu'elles appartiennent à Monseigneur le comte Regnaud de Saint Jean d'Angély, votre collègue. Elles étaient renfermées dans une caisse qui fut expédiée à ce ministre d'État à Paris.

À l'époque que les Français gouvernaient Malte, j'eus l'honneur de servir à ce Monseigneur en qualité d'interprète des lettres arabes, pendant qu'il était commissaire général du gouvernement sur les îles de Malte et Goze, et en 1807, il m'avait présenté à votre prédécesseur; ainsi je pris la liberté de lui écrire la ci-joint, où je lui prie de m'envoyer un peu de ces graines de coton pour la plantation du Gouvernement ».

En 1810, il mit en place un nouveau mode de culture consistant en un repiquage de jeunes plants. Il fit fabriquer 600 petites cloches de terre pour semer, à l'abri sur couche, des graines de coton d'Ibiza. Dès qu'elles germèrent, il les transplanta, fin mai, en plein champ, afin de rattraper le temps que la lenteur de la floraison de cette espèce perd à cause de l'apparition tardive de ses boutons. En outre, il se fit céder un demi-hectare de terre par le régisseur de la bergerie impériale d'Arles, pour semer du coton blanc fort, indigène à Malte et qui ne demandait pas d'arrosages.

À la fin de l'exercice 1810, Vassalli put informer le ministre qu'il avait récolté 18,460 kg de coton (11,310 kg de coton de 1^e qualité et 7,150 kg de 2^e qualité), récupérant au passage plus de 24 kg de graines de semence⁶⁷. Mais si la récolte était en progression, les bénéfices n'étaient plus au rendez-vous et il dut avouer un déficit de 793,91 F⁶⁸.

Suite note 66.

Une autre plantation, à Saint-Antoine, avait été cultivée par son propriétaire comme du blé et il n'avait obtenu que quelques fleurs au commencement de l'automne. Il mentionnait encore de petites plantations à Sénas, Saint-Chamas, Istres (par le maire Amphoux Belleval), à Tarascon (par le sous-préfet Paris), à Salon, et qui avaient donné quelques gousses mûres, mais contrariées par la météo.

67. Lettre de Marseille, datée du 15 février 1811.

68. Lettre de Marseille, datée du 24 août 1810: les dépenses s'élevaient à 2 793,91 F et les recettes à 2 000 F.

Comprenant la précarité de sa situation, il entreprit de se lancer dans d'autres cultures: le sainfoin d'Espagne⁶⁹, le cumin amer ou *kemmoun*, le cumin doux ou anis, le carthame ou safran turc⁷⁰. Ayant réussi ses premiers essais⁷¹, il écrivit au ministre: « Je viens de récolter portion du cumin qui est plus hâtif. Son goût et qualité égalent celui de Malte et de Candie. J'assure le Gouvernement, Monseigneur, que les pharmacies et nos teinturiers n'auront plus besoin de l'étranger pour avoir cette denrée d'outremer si utile à la médecine »⁷².

1811/1813 : L'EXPÉRIENCE DE LA CIOTAT (L'AMOURAT ET GUINGANLAÇON)

L'année 1811 le vit davantage pris au jeu. À l'automne, il écrivit⁷³ au ministre pour lui faire part de son souhait de quitter son établissement de Salon qu'il estimait trop arrosé. Il pensait qu'on y pourrait cultiver des betteraves, en ayant expérimenté lui-même la culture pendant deux ans, et disait préférer l'Est du département pour ses plantations de coton, car la terre devait être légère et sablonneuse pour ne pas faire croûte, tout en restant cependant substantielle. Mais surtout, il proposait de pérenniser son statut. Évaluant la dépense d'une cotonnière de 3 ha à 3570 F par an (1200 F de loyer, 1650 F de frais d'exploitation et d'entretien, 720 F pour les gages d'un ouvrier praticien), il proposait que le Gouvernement lui annonçât chaque année la quantité de terres qu'il voulait exploiter⁷⁴. Il serait alors payé, par trimestre, sur le pied de 1190 F par hectare, le Gouvernement lui avançant, en janvier, la moitié des frais fixes, soient 1785 F L'autre moitié restante lui serait payée en deux fois, en juin puis une fois l'arpentage fait.

Pour venir à l'appui de sa proposition, il put annoncer les excellents résultats de son nouvel établissement de La Ciotat appelé L'Amourat⁷⁵: il avait fait trois cueillettes en septembre et deux en octobre; seuls les orages survenus l'empêchèrent d'en faire une sixième. Et, en écho, Thibaudeau envoyait au ministre un tableau récapitulatif⁷⁶ des résultats de la culture du coton dans son département depuis 1808:

69. *Hedysera sulla* ou trèfle incarnat, l'une des rares plantes indigènes de Malte.

70. *Carthamus tinctorius* ou faux safran, voire safran d'Allemagne. Ses fleurs fanées étaient utilisées pour teindre soie, coton et laine en ponceau, cerise, rose et couleur chair. On l'utilisait aussi dans les fards sous le nom de vermillon d'Espagne.

71. Le 18 octobre 1810, il annonçait qu'ayant planté 90 g d'anis, il en avait récolté 2,2 kg, que 70 g de cumin amer en avaient donné 1 kg et que 2 g de coriandre avaient produit une récolte de 0,920 kg.

72. Lettre de Salon, datée du 31 juillet 1810.

73. Lettre de Marseille, datée du 21 septembre 1811.

74. Il fixait cependant un seuil minimum de 3 ha.

75. Lettre de La Ciotat, datée du 30 octobre 1811.

76. Marseille, le 25 janvier 1812.

Commune	Exploitant	1808	1809	1810	1811
Marseille	Vassalli	10,4 kg	-	-	-
Tarascon	Paris, ss-préfet	8,0 kg	1 kg	18,4 kg	8 kg
Salon	Vassalli	-	5 kg	14,5 kg	46 kg
La Ciotat	Vassalli	-	-	-	140 kg

Durant ces quatre ans, 548 ares avaient été ensemencés ; la dépense totale s'était élevée à 3 981 F et 251,3 kg de coton avaient été récoltés dont 85 % par le seul Vassalli.

Paris continuait à suivre l'expérience avec intérêt. En mars 1812, le Bureau de l'agriculture envoya au Maltais des graines de kapok qu'il planta immédiatement et dont il eut d'excellents résultats⁷⁷. Mais c'était du coton dont il était le plus fier et, le 10 avril, il écrivait au ministre : « La plantation que j'ai fait [sic] à La Ciotat l'an dernier a produit plus de deux kilogrammes par are, tout coton d'excellente qualité. Les espèces de l'Inde, à graine velue, ainsi que quelques-unes de l'Amérique, s'acclimatent prodigieusement dans ces contrées et réussissent mieux qu'à Salon.

L'envoi de cent soixante-seize kilogrammes⁷⁸ de coton divers que je viens de vous adresser par la voie des coches du Rhône étant produit au midi de la France, convainc tout agriculteur de l'effet de la nouvelle plantation. Plus les graines s'acclimatent, plus leur résultat est avantageux. Je puis disposer d'environ 300 kg de graines, presque toutes de 3^e et 4^e année d'acclimatation ».

En revanche, les coûts s'élevaient aussi. Le 29 avril 1812, écrivant au préfet, il estimait les frais pour la campagne à venir de 1812 à 4 274 F, mais il l'informait aussi que celle de 1811 avait coûté 7 160 F, ce qui avait dépassé de 1 508,26 F le budget qui lui avait initialement alloué. C'était donc 5 782,26 F qu'il réclamait en ce printemps 1812.

Il fut ramené à de plus justes évaluations et, le 13 janvier 1813, Thibaudeau informait le ministre que la récolte de 1812 avait donné 398 kg de coton dont 278 kg de graines de semence et 118 kg de fibres et qu'elle n'avait coûté que 1 174,95 F (774,95 F en frais de culture et 400 F de loyer). Toutefois, il est à remarquer que le préfet utilisait déjà la technique administrative d'évaluation des coûts, puisqu'il n'intégrait pas le traitement versé à Vassalli ! Informant⁷⁹ le ministre de la vente par adjudication de ces 118 kg de coton, Thibaudeau, en indiquant qu'elle avait rapporté 1 400 F, insista sur l'aspect bénéficiaire de l'expérience.

Vassalli en profita pour réaliser son vœu le plus cher : quitter Salon et s'installer totalement à La Ciotat. Profitant de ce que le bail de Salon était

77. Vassalli au ministre, Marseille, 2 avril 1812.

78. 132 kg provenaient de La Ciotat et 45 de Salon.

79. Marseille, 9 juin 1813.

venu à résiliation, il jeta son dévolu sur le domaine de Guingalançon qui vint s'ajouter au précédent petit domaine de L'Amourat. Vassalli décrit Guingalançon comme exposé au Midi et au Levant, protégé du mistral et du septentrion par une colline d'oliviers. Ses 110 ares de sol fin, sablonneux, léger et mélangé de terre calcaire avaient été complantés de vigne depuis 50 ans. Il estimait la dépense annuelle à 1 250 F (550 F de loyer et 700 F d'entretien et fumure).

Les deux domaines formaient une superficie de 160 ares dont 150 cultivables. Il les planta, selon son habitude, de diverses espèces de cotonniers et prit un soin extrême à leur culture. Il fit préparer la terre en la fumant sur 50 cm d'épaisseur et en la labourant à sec pour la rendre souple et meuble; puis il fit creuser des canaux d'écoulement pour empêcher les eaux de pluie de noyer les plants, faisant biner deux fois après chaque pluie pour enlever les mauvaises herbes qui risquaient de les étouffer. Le résultat ne se fit pas attendre et, le 7 juillet 1813, il pouvait annoncer au ministre que 14 290 plants étaient cultivés sur ces 150 ares. Il ajoutait, non sans quelque perfidie: « Plusieurs autres plantations de cotonniers, en grands ou petits essais, ont été entreprises cette année par divers propriétaires de La Ciotat en abondance et, en totalité, j'en ai distribué environ treize kg; mais ceux qui ont réussi sont rares jusqu'à présent, faute de soins nécessaires qu'ils ont manqué de donner à temps opportun, ou de connaissances, quoi que j'aie tâché de leur en donner par le fait, en différents lieux et en diverses reprises: mais ce qui a beaucoup contrarié la culture des nouveaux planteurs sont les pluies pendant les semailles ». Il avait donc joué son rôle de vulgarisateur, mais il accusait les autres cotonniers d'incurie ou d'incompétence, se faisant apparaître comme le seul interlocuteur sérieux pour cette culture.

LA FIN DE L'EXPÉRIENCE (1813)

Hélas pour lui, les conditions météorologiques furent loin de lui être favorables. Le 4 septembre 1813, il prenait les devants et tentait d'accoutumer Paris à l'annonce de résultats catastrophiques: « Une indisposition d'un mois et demi, pendant lequel j'ai souffert des douleurs aux dents, une semaine, et d'hémorragie du nez, trente-sept jours, est la cause que j'ai retardé à vous faire ce rapport » et, comme toujours, il proposait de se lancer dans un nouveau projet: « Je vous prie M^{gr}, si vous avez à votre disposition des exemplaires de l'ouvrage intitulé "Traité sur le pastel et l'extraction de son indigo", par M. Jobert, imprimé par ordre de Sa Majesté I. et R. de l'imprimerie impériale 1813 de m'en expédier un exemplaire: car l'isatis⁸⁰ réussit à merveille dans ce département ».

80. Nom scientifique du pastel. Ou bien Vassalli confond l'indigo et le pastel ou bien il va vite en besogne en assimilant la culture de l'un à celle de l'autre.

Force lui fut, le 25 octobre, d'avouer la vérité: « Quant à la culture de cette année, j'ai l'honneur d'exprimer mes regrets à cause qu'elle a été contrariée par toutes les saisons, à l'exception du printemps. Le mois de juin a fait des pluies très abondantes et de trop pour cette exploitation. Juillet en a fait davantage avec d'inondations et orages: ce qui causa la chute des premiers boutons et capsules. Au mois d'août n'a pas manqué de pleuvoir et je comptai à peine dix jours de chaleur. Septembre commença et finit par des grandes pluies. Elles ont continué à tomber à déluge en octobre et les jours de cessation ont été toujours arrosés par des rosées qui durèrent et durent vingt-quatre heures par jour ».

Malheureusement pour lui, il n'y avait alors pas que les intempéries météorologiques. La situation de l'Empire n'était guère brillante et l'heure n'était plus aux dépenses inutiles. Le 27 novembre 1813, le secrétaire général de la 2^e division, 2^e bureau de la section d'agriculture, présentait un rapport au ministre de l'Intérieur dont le titre ne pouvait prêter à aucune confusion: *Proposition de supprimer au 1^{er} janvier prochain l'établissement de la culture du coton dans le département des Bouches-du-Rhône. Moyens d'exécution proposés à ce sujet.* Le fonctionnaire y dépeignait de façon réaliste la situation: « (...) Dans les comptes qui ont été rendus de la culture du coton dans le département des Bouches-du-Rhône, on n'a compris que les établissements dirigés par le S^r Paris, sous-préfet de Tarascon, pour son compte, et celui de M. Vassalli pour le compte du gouvernement. On a négligé les autres parties de culture comme étant sans objet ou n'ayant donné aucun résultat satisfaisant.

Cependant M. le Préfet a employé tous les moyens d'encouragement qui étaient en son pouvoir pour rendre la culture du coton plus générale.

Dès la 1^{re} année de cette culture, en 1808, les propriétaires s'y sont livrés avec ardeur, sans que les succès aient répondu à leur attente; les récoltes de 1808 ont été nulles; les propriétaires y ont renoncé et les graines distribuées en 1810 et 1811 n'ont pas même été semées.

On remarquera cependant que la récolte de 1811 fut infiniment meilleure que celle des années précédentes et qu'elle offrait l'avantage d'avoir procuré des graines acclimatées et de bonne qualité, ce que l'on n'avait pas pu obtenir pendant les années 1809 et 1810 [...]

La plantation de M. Vassalli semblait offrir un résultat plus satisfaisant. Il avaitensemencé dans son établissement au domaine de La Ciotat 50 ares de terrain. Cette plantation fut également contrariée par les grands vents et par la sécheresse qui régnèrent dans cette année. M. Vassalli estimait que le produit de sa récolte pourrait s'élever à la quantité de 160 kg.

En général, il est constant que le département des Bouches-du-Rhône est loin de donner une certitude de succès dans la culture du coton. La végétation de cette plante y a été presque toujours contrariée par la température variable du pays; les produits ne sont pas proportionnés aux frais de culture [...]. Pendant 4 années d'exercice, il résulte que l'étendue de terrain ense-

mencé a été de 548 ares, que les frais de culture ont été de 3 981 F, les honoraires de l'agent 9 600 F et le loyer du terrain 1 227 ; somme totale 14 808 F On a récolté 248 kg 3hg de coton qu'on peut évaluer à 15 F le kg et formant la somme de 3 725 F Ces produits furent employés en objet de manufacture et firent partie d'une vente publique [...]. On ne peut cependant s'empêcher de reconnaître que le but constant du S^r Vassalli a été d'obtenir des succès, que ses efforts autant que possible ont été bien dirigés et que les travaux peuvent être considérés comme une instruction pour les cultivateurs qui recherchaient à réussir dans une semblable exploitation et ce que l'on peut recueillir de ses essais, ce sont des notions bien constantes et fort utiles sur les espèces qui peuvent s'acclimater et se cultiver avec le plus d'avantages [...].

Il faut renoncer à une exploitation que les propriétaires ont généralement abandonnée comme trop dispendieuse et sujette à trop d'accidents [...]. Il convient de se borner à continuer en faveur des cultivateurs, la concession d'une prime de 1 F par kg de coton récolté et prêt à être filé, conformément aux récompenses décrétées à ce sujet. [...]. Je suis d'avis qu'à dater du 1^{er} janvier 1814, le gouvernement n'ait plus d'agent pour suivre en son nom la culture du coton dans le département des Bouches-du-Rhône. »

Le 10 décembre, la décision gouvernementale d'arrêter l'expérience gouvernementale de culture du coton était notifiée à Vassalli qui en accusa réception le 17 janvier 1814, non sans mettre en avant une récolte exceptionnelle de 348 kg pour le devenir de laquelle il sollicitait des instructions. Il restait sa situation personnelle. Il souhaitait savoir s'il serait employé ailleurs ou s'il serait maintenu sur place, sans emploi. Dans ce dernier cas, il proposait d'exploiter les deux domaines de La Ciotat pour son propre compte⁸¹, dans la mesure où il estimait qu'ils seraient difficilement affermables « dans le moment où les particuliers sont à la veille de marcher à l'armée ». Et, ignorant tout de la situation de ses compatriotes, il ajoutait : « Il me reste au surplus à prier Votre Excellence de me remettre et me faire rentrer au nombre des réfugiés maltais ainsi qu'une malheureuse parente à qui jusqu'à présent j'avais fourni les moyens de vivre. Car M. le Préfet, pour suivre les ordres de S. Exc. Le Ministre de la Police qui lui prescrivait d'ôter les secours de réfugié à tous ceux qui avaient le moyen de vivre, m'avait rayé du rôle quoi qu'étant un de ceux qui les a le plus mérités ».

Le 8 mars 1814, il revenait à la charge et demandait au ministre qu'il soit autorisé à percevoir le produit de la vente des cotons de la récolte de 1813 car, non seulement il était privé d'emploi, mais il n'était ni remboursé de ses avances, ni payé de ses appointements arriérés.

À Paris, la moindre économie était bienvenue et le 19 mars 1814, un rapport était présenté au ministre de l'Intérieur concernant les deux domaines affermés. Le bail du domaine de L'Amourat était venu à échéance,

81. Le préfet et lui estimaient que, dans ce cas, le Gouvernement pourrait lui laisser la libre disposition des outils dont il se servait précédemment.

mais celui de Guinganlançon courait jusqu'en 1816. La dame Guyon, la propriétaire, consentait à la résiliation immédiate moyennant la conservation par elle du semestre payé d'avance et une indemnité de 400 F. Vassalli ayant proposé la reprise à son nom, moyennant le même abandon de l'avance et une indemnité de 300 F, le rapport concluait à l'adoption de sa proposition qui faisait économiser 100 F au Gouvernement !

Le 25 mars, le ministre ordonnait la vente des cotons de 1813 et le versement du produit à Vassalli à qui il était demandé de faire un état précis des outils utilisés sur les deux domaines⁸².

LA RUINE DE VASSALLI (1814/1820)

Mais l'Histoire avait rattrapé le pauvre homme. Louis XVIII était remonté sur le trône de ses ancêtres et l'administration des Bouches-du-Rhône fut longtemps livrée aux passions politiques, peu soucieuses d'un planteur de coton. Vassalli envoya alors, le 10 août 1814, un rapport au directeur général de l'agriculture, du commerce et des arts en manufactures ; il y rappelait que le préfet du département avait eu ordre, le 16 octobre 1813, de lui verser 3 000 F pour ses dépenses de culture. Le préfet, vu l'état de sa caisse, n'avait pu lui verser que 1 500 F et un mandat d'un montant équivalent fut donné à Vassalli lors de la suppression définitive de l'expérience, « mais il ne put en être payé, tous les fonds se trouvant alors détournés de leur destination pour être appliqués aux dépenses de la guerre. Les ordonnances antérieures au mois d'avril 1814 ayant été depuis annulées ». Il sollicitait donc du directeur général qu'il donnât des ordres pour qu'il pût être payé de ce qui lui était dû.

Le 13 septembre 1814, le directeur général de l'agriculture écrivait au marquis d'Albertas⁸³, préfet des Bouches-du-Rhône, qu'il avait approuvé le bordereau général des recettes et dépenses de Vassalli pour la culture des cotonniers au titre de l'exercice de 1813⁸⁴ et qu'il souhaitait que le planteur rentrât dans ses frais. Il ajoutait : « Voulant donner au S^r Vassalli une marque de satisfaction pour le zèle et l'intelligence avec lesquels il a rempli la mission dont il avait été chargé, j'ai disposé en sa faveur, à titre de don, des machines et outils qui ont servi à la culture qu'il a dirigée et qui existent encore au dépôt de l'établissement. Dans cet abandon, sont comprises les huit caisses qui ont servi à renfermer le coton. Quant aux graines elles-mêmes, je vous engage à vous concerter avec lui pour les distribuer, soit dans votre départ-

82. Vassalli dressa l'inventaire et l'envoya au ministre le 10 mai 1814. Il établissait le montant des achats à 1 171,85 F et leur valeur après usage, au cours du jour, à 152 F.

83. Jean-Baptiste, Suzanne d'Albertas (1747-1829), ancien président de la Cour des comptes de Provence sous l'Ancien Régime, fut préfet des Bouches-du-Rhône du 10 juin 1814 au 22 mars 1815 et reprit ses fonctions du 5 au 13 juillet 1815.

84. Dépenses : 7 810,70 F ; recettes : 3 311,50 F ; déficit : 4 499,20 F.

tement, soit dans les départements voisins, aux propriétaires qui pourraient encore mettre quelque intérêt à suivre cette culture ».

Vassalli reçut en outre 411,50 F, montant de la vente à l'encan, sur ordre du chevalier de Castellane-Majastre⁸⁵, secrétaire général de la préfecture, des 102 kg de coton de sa dernière récolte de La Ciotat⁸⁶. Contrairement à ce qu'il avait envisagé, Vassalli, comprenant à quelles difficultés il risquait d'être confronté, décida de tout abandonner et résilia son bail à la Saint Michel 1814⁸⁷.

En quelques années, il dut se rendre à l'évidence. La paix revenue, la liberté de commerce de nouveau assurée, les cotons de Malte, mais surtout les cotons d'Égypte, affluaient en Europe et les expériences de l'époque du Blocus continental étaient devenues aussi obsolètes qu'anachroniques et onéreuses. De surcroît, l'une des conséquences du régime impérial des Cent-Jours avait été la dévalorisation des créances de la royauté restaurée et il se retrouva donc à la tête de 4 500 F d'obligations qui ne valaient plus rien. Il se rendit alors en Espagne, persuadé qu'il y réussirait mieux dans cette culture du coton qui lui tenait maintenant à cœur. Là, il réussit à échanger ses obligations pour la moitié de leur valeur et s'adonna de nouveau à sa culture favorite, sans doute grâce à l'entremise du fils Saliba qui avait eu précédemment en charge la culture du coton en Catalogne. Mais la situation intérieure espagnole était alors loin d'être calme et la présence d'un Maltais, collaborateur des républicains français en 1798 et agent du gouvernement impérial de 1808 à 1814, était tout sauf favorable. Le 22 avril 1820, le préfet des Bouches-du-Rhône écrivait au ministre de l'Intérieur: « Un Maltais nommé Vassalli est, depuis plusieurs jours à Marseille avec sa famille, venant d'Espagne où son industrie l'avait exposé à des rivalités que la licence inséparable des derniers événements rendait très dangereuse pour lui. Cet étranger, privé de toute ressource, n'attend le terme de ses malheurs que pour retourner à Malte et c'est pour obtenir de quoi pourvoir aux frais de son embarquement qu'il adresse à Votre Excellence le mémoire que ma lettre accompagne. Les services dont il fait le souvenir ne peuvent se révoquer en doute [...] et les qualités qui semblent le distinguer, me persuadent que sa demande est de nature à mériter quelque intérêt ».

Sa lettre au ministre de l'Intérieur était datée du 19 avril 1820. Elle n'était pas de Vassalli lui-même, puisqu'on n'y retrouve pas les imperfections de style qui sont les siennes. On y voit aussi Napoléon appelé Buonaparte, à la mode des ultras de l'époque. Sans doute Vassalli eût-il fait

85. César, Elzéar de Castellane-Majastre (1784-1835), auditeur au Conseil d'État, fut secrétaire général du département des Bouches-du-Rhône du 19 juillet au 20 août 1814, puis du 26 juin 1815 à avril 1817, date de la suppression de ce poste.

86. Mis à prix à 4,50 F le kg, il fut acheté à 4,60 F par le négociant marseillais Paillasson (procès-verbal de Castellane-Majastre du 10 août 1814).

87. Lettre au ministre de l'Intérieur, La Ciotat, 22 août 1814. La Saint Michel est le 29 septembre, date traditionnelle de la résiliation des baux et des paiements de fermage.

preuve de plus de délicatesse à l'égard de quelqu'un qui ne lui avait certes pas accordé un grand intérêt, ni à Malte, ni en France, mais qui, au moins, avait su l'utiliser. Le rédacteur voulait toucher et, dans une France qui connaissait, après l'attentat contre le duc de Berry⁸⁸, une seconde réaction, il lui fallut éluder toute idée de participation de Vassalli à un complot contre Emmanuel de Rohan ou à l'administration française de Malte. On admirera l'ellipse dans la phrase: « À la première invasion d'Italie, je perdis à Rome, la chaire de langue arabe, à la descente des Français en Égypte, mes biens et la patrie par le bombardement des Anglais, le feu et l'abandon ».

« Marseille, le 19 avril 1820.

à S.E M^{gr} le Ministre de l'Intérieur, à Paris.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous exposer très humblement que ayant servi au ministère de l'intérieur pendant sept ans, en qualité d'Agent du Gouvernement pour la culture du coton de ce département des Bouches-du-Rhône, avec zèle et probité, comme attestent les correspondances avec les ministres Cretet, Fouché, Montalivet; le prix obtenu, le 5 avril 1813, pour mon *Mémoire* couronné et fait imprimer par la société d'agriculture de la Seine, à Paris; et les pièces y relatives qu'on peut rencontrer aux bureaux du ministère et de cette préfecture, article agriculture, en 1808, & c, & c...

Je me trouvai à l'époque de la paix générale créancier de l'État pour la somme de 4500 F, frais de culture et appointements: car le Gouvernement, attendu les circonstances de la guerre ne pouvait me solder au moment de la démission. Enfin, après beaucoup de demandes réitérées, on me fit donner des billets en obligations royales; comme constaté par la pièce ci-joint, sur lesquelles en les échangeant contre un crédit en Espagne, je perdis les 50 pour 100, et je m'appelais alors heureux car ici on ne pouvait les échanger en aucune manière à cause de la rentrée de Buonaparte à cette époque-là.

À cet effet, je me rendis alors en Espagne où, à cause de faillite que auparavant je ne connaissais pas, je ne pus toucher rien de l'autre moitié: ainsi la perte totale de 4500 F, les frais de voyage en famille, et ensuite les longues maladies que nous six individus y éprouvâmes, me jetèrent dans la dernière misère. De retour à présent de l'Espagne, il ne me reste autre parti à prendre

88. Le 13 février 1820, un républicain, Louvel, assassina le duc de Berry, fils du comte d'Artois et neveu de Louis XVIII, le seul des Bourbons qui pût et fût en âge de procréer. Il ignorait que la duchesse de Berry était enceinte de celui qui allait devenir le duc de Bordeaux, puis le comte de Chambord (« Henri V »). Cet assassinat entraîna la chute de Decazes, ministre favori de Louis XVIII, et la fin de l'expérience libérale qui avait rallié aux Bourbons une partie de l'opposition éclairée. À partir de mars 1820, les ultraroyalistes reprirent le pouvoir qu'ils avaient perdu en septembre 1816.

que celui de me retirer chez moi à Malte, chargé de ma femme et de mes quatre garçons dont trois mineurs de l'âge de 7, 6 et 3 ans, mais sans moyens et sans ressources.

Permettez, Monseigneur, je vous prie, d'observer à Votre Excellence que trois fois je fus la victime forcée de la Révolution française. À la première invasion d'Italie, je perdis à Rome, la chaire de langue arabe, à la descente des Français en Égypte, mes biens et la patrie par le bombardement des Anglais, le feu et l'abandon. Enfin, à la paix générale, l'emploi auquel on m'avait appelé exprès, c'est-à-dire l'Agence de la culture mentionnée, dont la perte fut accompagnée d'un abandon total de moi et de ma famille et je me vis, tout à la fois sans emploi, sans paiement, sans appointements et sans même pouvoir rembourser l'argent effectif que de ma poche j'avais avancé pour les dépenses journalières pour les travaux et l'entretien des plantations, ce qui ne pouvait admettre aucun délai.

Homme de lettre, auteur de quatre ouvrages imprimés, professeur de Latin, Italien, Français et Arabe et un temps propriétaire chez moi, j'implore les bienfaits du Gouvernement en vous suppliant, Monseigneur, m'accorder, *sinon l'indemnité* de la perte totale occasionnée par lesdits billets, au moins *un secours pour une fois seule* moyennant lequel je puisse faire les *frais de voyage* que nous, *six individus*, sommes nécessités d'entreprendre jusqu'à Malte et de pouvoir avant de partir nous habiller décentement et faire les provisions, car nous sommes absolument dépourvus de tous les moyens.

Ma confiance, Monseigneur, dans vos considérations et bontés, me fait espérer cette dernière ressource. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et dévouement,

de Votre Excellence
le très humble et très obéissant serviteur
Michel Antoine Vassalli
ex-agent du Gouvernement pour la culture du coton
dans le département des Bouches-du-Rhône,
à Marseille, rue Jérusalem, n° 2 ».

Les temps avaient changé et les souvenirs des grandes expériences agricoles et industrielles du régime précédent s'étaient entièrement estompés. Le 8 mai 1820, le préfet des Bouches-du-Rhône recevait de la 3^e division de l'agriculture la réponse suivante: « Monsieur, j'ai reçu votre dépêche du 22 avril par laquelle vous me transmettez, en la recommandant à mon intérêt, une demande du S^r Vassalli, ancien agent du gouvernement français pour la culture du coton dans le département des Bouches-du-Rhône, ayant pour objet d'obtenir un secours pour pouvoir retourner dans son pays, à Malte, avec sa femme et ses quatre enfants. Le pétitionnaire expose, à l'appui de sa demande, qu'à l'époque de la Restauration, il se trouvait créancier du

Gouvernement, pour frais de culture et appointements, d'une somme de 4500 F, qui lui fut payée en obligations royales, sur lesquelles il perdit 50 pour 100, en les échangeant contre un crédit en Espagne où il avait résolu de porter son industrie; que là, il éprouva une faillite pour l'autre moitié et que par suite il s'est trouvé réduit à la dernière misère. De retour actuellement d'Espagne, il n'a d'autre parti à prendre que de revenir dans sa patrie; mais il est dénué de toute ressource et il croit pouvoir, à raison des pertes qu'il a éprouvées au service de la France, solliciter les secours du Gouvernement dans sa situation malheureuse.

Quelque intérêt que puisse inspirer la position du S^r Vassalli, j'ai le regret de ne pouvoir rien faire en sa faveur. Le Gouvernement s'est acquitté, dans le temps, envers lui, de la même manière qu'envers tous ses autres créanciers arriérés, et comme les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait lui en imposaient la rigoureuse nécessité. De plus, pour dédommager en partie cet agent de la perte que le mode de paiement adopté devait lui faire éprouver, il lui fut fait abandon de tous les outils et machines qui avaient servi à la culture du coton. Ainsi, le Gouvernement français est légalement libéré à son égard et ce ne serait qu'à titre d'humanité qu'il pourrait accueillir sa demande. Malheureusement, la quantité des fonds dont je puis disposer pour secours aux malheureux est trop disproportionnée au nombre et aux besoins de ceux-ci, pour que je puisse y faire participer un étranger, au détriment de nos compatriotes ».

Toutefois, en marge, le rédacteur émettait un regret: « On regrette de ne pouvoir accorder au S^r Vassalli les secours qu'il sollicite pour retourner dans son pays ».

Ainsi s'achevait l'expérience de la culture du coton en Provence que les nécessités du Blocus continental avaient permis d'imaginer. Si elle ne fut pas d'une grande importance pour l'agriculture et l'industrie françaises, ne réussissant jamais à atteindre le seuil d'une rentabilité minimale, elle permit de lier des réfugiés maltais aux départements du Midi.

Alain BLONDY